

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 08 juillet 2024

Dossier N° 23

Délibération n°: DEL-2024-176

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Verrières-en-Anjou - Parc d'activités communautaire Océane - Dernière tranche - Bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (Zac)

Rapporteur : Roch BRANCOUR

L'an deux mille vingt-quatre le lundi huit juillet à 18 heures 05, le Conseil de communauté convoqué le 2 juillet, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Jean-Marc VERCHÈRE, président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Jean-Charles PRONO, M. Yves GIDOIN, M. Roch BRANCOUR, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Dominique BREJEON, Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Franck POQUIN, M. Benoit PILET (à partir de la DEL-2024-160), Mme Constance NEBBULA, vice-présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Yves AUREGAN, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, Mme Hélène BERNUGAT, M. Robert BIAGI, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Sébastien BOUSSION, M. Marc CAILLEAU, Mme Christelle CAILLEUX, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Patrick CHARTIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Marina CHUPIN-PAILLOCHER, M. Benoît COCHET, M. Yves COLLIOT, Mme Hélène CRUYPENNINCK (jusqu'à la DEL-2024-154), Mme Anita DAUVILLON, Mme Célia DIDIER, M. Nicolas DUFETEL, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL (jusqu'à la DEL-2024-155), M. Vincent FEVRIER, M. Jérôme FOYER, M. Patrick GANNON, M. Jean-François GARCIA (jusqu'à la DEL-2024-175), M. Jérémy GIRAUT (jusqu'à la DEL-2024-165), M. Eric GODIN, M. Bruno GOUA, Mme Agnès GUEMAS-GALLARD, M. Anthony GUIDAULT, M. Francis GUILTEAU, M. Maxence HENRY (jusqu'à la DEL-2024-170), M. Paul HEULIN, Mme Lydie JACQUET, M. Grégoire JAUNEAULT, M. Mickaël JOUSSET, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Carine LE BRIS-VOINOT, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Monique LEROY, Mme Nacira MEGHERBI, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Patrice NUNEZ, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Jean-François RAIMBAULT (jusqu'à la DEL-2024-188), M. Florian RAPIN, Mme Marie-France RENOU, Mme Elsa RICHARD (jusqu'à la DEL-2024-175), Mme Claire SCHWEITZER, Mme Geneviève STALL, Mme Alima TAHIRI, M. Augustin VANBREMEERSCH, Mme Céline VERON, M. Philippe VEYER, M. Laurent VIEU (jusqu'à la DEL-2024-177), M. Jean-Philippe VIGNER, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2024-154)

ETAIENT EXCUSES : Mme Véronique MAILLET, M. Lamine NAHAM, M. Jacques-Olivier MARTIN, M. Christophe BÉCHU, Mme Edith CHOUTEAU, Mme Sylviane DUARTE, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Corinne GROSSET, M. Jean HALLIGON, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Arnaud HIE, M. Charles DIERS

ETAIENT ABSENTS : M. Denis CHIMIER, M. Bruno RICHOU

Les vice-présidents et les délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom en application des dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Mme Véronique MAILLET a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU

M. Lamine NAHAM a donné pouvoir à Mme Lydie JACQUET

M. Benoît PILET a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN jusqu'à la DEL-2024-159

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

M. Christophe BÉCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHÈRE

Mme Edith CHOUTEAU a donné pouvoir à M. Jean-Paul PAVILLON

Mme Hélène CRUYPENNINCK a donné pouvoir à M. Richard YVON à partir de la DEL-2024-155

Mme Anita DAUVILLON a donné pouvoir à Mme Maryse CHRÉTIEN à partir de la DEL-2024-155

M. Charles DIERS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD à partir de la DEL-2024-156

Mme Corinne GROSSET a donné pouvoir à M. Yves COLLIOT

M. Jean HALLIGON a donné pouvoir à Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT

M. Jean-Pierre HÉBÉ a donné pouvoir à M. Benoît COCHET

M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR à partir de la DEL-2024-171

M. Arnaud HIE a donné pouvoir à M. Jean-Charles PRONO

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN à partir de la DEL-2024-176

M. Laurent VIEU a donné pouvoir à M. Florian RAPIN à partir de la DEL-2024-178
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENNINCK jusqu'à la DEL-2024-153

M. Paul HEULIN, conseiller communautaire, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'hôtel de communauté le 9 juillet. La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi qu'au service des archives vivantes.

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de développement économique visant à offrir un cadre favorable à l'implantation et au développement des entreprises, Angers Loire Métropole envisage l'aménagement de la dernière tranche des parcs d'activités communautaires Angers/Océane déjà réalisés.

Angers Loire Métropole (ALM) souhaite poursuivre le développement industriel du territoire afin de privilégier les circuits courts, réduire la distance des chaînes d'approvisionnement et ainsi diminuer les émissions CO2. La poursuite du développement économique d'Angers Loire Métropole a également comme objectif de pérenniser et de créer de nouveaux emplois dans les entreprises du territoire.

Actuellement, l'offre foncière disponible sur le territoire d'Angers Loire Métropole n'est plus en capacité de répondre aux demandes des entreprises. Il reste environ 20 ha disponibles soit environ 2 à 3 ans de commercialisation.

Le modèle de développement urbain en cours depuis des années ne peut pas évoluer subitement vers un modèle basé exclusivement sur la reconquête de friches. Un changement de paradigme est en cours. Il s'agit d'un processus avec des objectifs à court, moyen et long terme de plus en plus ambitieux.

Pour s'inscrire dans un changement de paradigme et pouvoir renforcer l'offre foncière économique, tout en garantissant la poursuite d'un développement territorial équilibré et vertueux, Angers Loire Métropole a décidé de lancer des études pré-opérationnelles sur plusieurs sites industriels sous exploités, soit en friches, soit en reconversion. Il s'agit des sites Thomson, Atos, Hitachi, Thyssen, MSD et Bonna Sabla. Cette démarche permettra de réduire progressivement l'étalement urbain du territoire. Ces études s'inscrivent dans une trajectoire de sobriété foncière avec pour objectif une absence de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers en 2050.

Les projets de reconversion présentent une importante complexité économique et calendaire (dépollution, démolition, concertation...), ils s'opèrent donc sur le temps long. Ces projets ne sont pas compatibles avec le rythme économique d'une entreprise et l'offre foncière disponible sur ces sites est à ce jour insuffisante pour accompagner la dynamique actuelle du territoire.

Les entreprises locales ont besoin de visibilité à moyen terme et de conditions foncières favorables pour pérenniser et créer des emplois. Ces besoins nécessitent l'aménagement de nouveaux terrains pour accueillir des activités économiques qui ne seraient pas compatibles avec le tissu urbain.

Dans ce contexte, Angers Loire Métropole a décidé d'aménager une dernière tranche aux parcs d'activités Angers/Océane à Verrières-en-Anjou. L'aménagement de cette tranche vise ainsi à constituer une nouvelle offre foncière économique sur le cadran Est de l'agglomération, dans la continuité des parcs d'activités communautaires Angers/Océane. Cette offre doit permettre de répondre aux besoins indiqués ci-avant.

Le projet s'inscrit dans une nouvelle manière d'aménager les parcelles d'activités, de construire et de critériser les projets d'implantation d'entreprise. Elle vise à intégrer pleinement les enjeux de transition écologique (sobriété foncière, préservation de la biodiversité et des sols agricoles, etc) tout en les conciliant avec le soutien à l'activité économique et à l'emploi sur notre territoire.

Le secteur initialement étudié représente une superficie totale d'environ 150 hectares.

Il est délimité comme suit :

- au nord, par la RD 323,
- au sud, par l'autoroute A11
- à l'est, par les Parcs d'activités Communautaire « Angers/Océane »,

- à l'ouest, par des terres agricoles et un siège d'exploitation.

Par délibération en date du 8 février 2021, le Conseil de communauté a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme et eu égard à la création à moyen terme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur ce site, d'ouvrir la phase de concertation réglementaire préalable au projet d'aménagement.

Cette délibération a fixé les objectifs et les enjeux poursuivis pour ce projet à savoir :

- renforcer l'offre foncière économique pour des implantations d'activités sur des espaces de capacité suffisante, attractifs pour des porteurs de projets industriels et logistiques,
- soutenir le développement économique et l'emploi sur le territoire de l'agglomération angevine,
- proposer un aménagement de qualité tenant compte des enjeux paysagés et environnementaux du secteur.

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- La tenue d'une ou plusieurs réunions publiques afin de présenter, expliquer et échanger sur les enjeux du site, le périmètre opérationnel, le programme envisagé et les aménagements,
- La tenue de quatre permanences d'information,
- La mise à disposition du public d'un dossier complété au fur et à mesure de l'avancement des études,
- Un registre destiné à recevoir les observations du public accompagnera ce dossier,
- La mise en place d'un site internet sur lequel a été diffusé l'ensemble du dossier susvisé.

Cette phase de concertation, intervenue pendant toute la durée de l'étude du projet, s'est déroulée conformément aux modalités ci-dessus énoncées avec :

- La tenue de deux réunions publiques d'information, salle Plantagenet au relais culturel de Verrières-en-Anjou (commune déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou), le mercredi 19 octobre 2022 à 19h00 et le jeudi 15 février 2024 à 19h00,
- La tenue de quatre permanences de concertation, salle Bernard Schneider à Verrières-en-Anjou, le 10 novembre 2022 de 14h à 17h30, le 18 novembre 2022 de 9h00 à 12h30, le lundi 25 mars 2024 de 9h00 à 12h30 et le vendredi 29 mars 2024 de 9h00 à 12h30.
- La mise à disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole et à la mairie de Verrières-en-Anjou (commune déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou) d'un dossier présentant l'avancée des études, accompagné d'un registre.
- La mise en place d'un site internet sur lequel a été diffusé l'ensemble du dossier.

Au démarrage du projet une première rencontre s'est déroulée afin d'informer de la démarche.

Les dates des réunions publiques et des permanences de concertation ont été communiquées par voie de presse (Courrier de l'Ouest / Ouest France), par la revue municipale de Verrières-en-Anjou et, par le biais de flyers distribués distribué dans les boîtes aux lettres des riverains.

Le projet a également fait l'objet d'une communication en Mairie sous forme de panneaux lors des permanences.

Au cours de cette phase de concertation, le projet d'aménagement a ainsi été présenté au travers de son périmètre, du parti d'aménagement, du programme associé et de son insertion sur le plan environnemental. Le public a ainsi pu, durant cette période de concertation, consulter les documents explicatifs du projet et exprimer ses observations, suggestions ou critiques.

Ces réactions et les réponses apportées à ces dernières sont exposées en annexe à la présente délibération.

Les observations recueillies portaient notamment sur les thématiques suivantes :

- la justification du projet son programme
- les enjeux environnementaux
- l'activité agricole
- les mobilités et l'accessibilité
- la protection des riverains et les éventuelles nuisances
- la réalisation d'un diagnostic archéologique
- les acquisitions foncières
- le calendrier

Les modalités de concertation ayant été effectuées, il est donc proposé d'en tirer le bilan préalablement à la création de la ZAC.

Il est ainsi proposé au Conseil de communauté, au titre du bilan de cette concertation, d'intégrer les observations développées en annexe dans le cadre de l'élaboration de ce projet, préalablement à la création d'une zone d'aménagement concerté sur le secteur de la dernière tranche des parcs d'activités Angers/Océane situé sur la commune de Verrières-en-Anjou.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5211-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 8 février 2021,

Considérant l'avis de la commission des finances du 01 juillet 2024

Considérant l'avis de la commission du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 20 juin 2024

Considérant l'avis de la commission de l'aménagement et du développement du territoire du 18 juin 2024

DELIBERE

Approuve le bilan ci-dessus présenté, ainsi qu'en annexe, de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté pour l'aménagement de la dernière tranche des parcs d'activités Angers/Océane sur la commune de Verrières-en-Anjou.

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 6, M. Anthony GUIDAULT, M. Yves AUREGAN, Mme Christelle CAILLEUX, M. Jérôme FOYER, Mme Elsa RICHARD, Mme Claire SCHWEITZER.

N'a pas pris part au vote: Mme Geneviève STALL (sortie de la salle).

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télerecours dans un délai de deux mois.

Pour le président,
La première vice-présidente,

Roselyne BÉNÉNU

